



L'Outil en Main  
BAINSOIS

## ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

Participation au vide grenier organisé par **L'Outil en Main Bainsois** aux Halles couvertes du Lavoir – Rue de Munchhouse, Bains-sur-Oust, le **dimanche 27 avril**, de 9h à 17h. Accueil exposant 7h, emballage 17h.

Je soussigné(e) :

**NOM :** Prénom :

**ADRESSE :**

Code Postal : Ville :

Tél. : mail :

N° de pièce d'identité :

N° d'immatriculation R.C. (pour les professionnels) :

- Je m'engage à respecter le règlement de la braderie (au dos)
- Pour les particuliers, ne pas avoir participé à 2 autres ventes au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Je réserve ..... Mètre(s) linéaire à 3€ =

Je réserve ..... Table(s) à 2€ la table = (1,20x0,80)

***Nous refusons toute vente de nourriture afin de ne pas faire concurrence aux ventes de notre Association.***

Fait le : A :

SIGNATURE

Coupon à retourner avant le **20 avril 2025** à l'adresse suivante :

L'Outil en Main Bainsois 5 Le Clos du Bignon - 35600 Bains-sur-Oust

Accompagné de la copie d'une pièce d'identité valide et de votre règlement (chèque à l'ordre de « L'Outil en Main Bainsois ») ou sur HelloAsso.



Contact : Tél. 06 17 64 74 33 - E-mail [oembainssecretariat@free.fr](mailto:oembainssecretariat@free.fr)



## REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

**Art.01** : L'Outil en Main Bainsois organise le **dimanche 27 avril 2025**, un vide grenier de 9h à 17h, dans les Halles du Lavoir, rue de Munchhouse, Bains-sur-Oust.

**Art.02** : Cette manifestation est réservée à la vente au déballage ou à l'échange d'objets d'occasion de particuliers.

**Art.03** : L'inscription doit se faire par écrit, en remplissant le bulletin au verso (1 par exposant), sauf enfant plus parents. La signature des parents est obligatoire pour les enfants venant seuls.

**Art.04** : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet : bulletin d'inscription, règlement (pour les chèques : à l'ordre de "L'Outil en Main Bainsois"), copie d'une pièce d'identité valide (C.I., permis de conduire, passeport). Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription avant le **20 avril 2025**, sans garantie de places restantes.

**Art.05** : Il n'y a remboursement que si la manifestation est annulée par l'organisateur (intempéries, catastrophe naturelle, etc....) ou sur présentation d'un certificat médical.

**Art.06** : Le placement sera fait par nos soins, de 7h à 8h30. Prévoir vos tables, chaises (si pas demandées) et/ou présentoirs.

**Art.07** : Chaque exposant est responsable de son stand et du respect des lieux qui sont mis à sa disposition. Vous veillerez à la propreté lors de votre départ. Celui-ci ne pourra se faire avant 17h afin de ne pas gêner la circulation des acheteurs. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 17h15. Tous les déchets et les objets invendus restent à la charge des exposants et ne doivent pas rester sur les stands en fin de journée.

**Art.08** : Le rangement et le démontage ne pourront commencer qu'à partir de 17h.

**Art.09** : L'Outil en Main Bainsois se réserve le droit d'apporter toute modification relative à l'application de ce règlement pour cette journée, afin d'en assurer le bon déroulement.

**Art.10** : L'exposant accepte le présent règlement par sa signature sur le bulletin d'inscription.

**Art.11** : L'exposant atteste sur l'honneur, de façon manuscrite sur son bulletin d'inscription, de sa non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (cf. Article L310-2 du Code du Commerce, alinéa 2).

**Art.12** : La validation de votre inscription, sous réserve de dossier complet, n'est reconnue qu'à réception du dossier complet accompagné du règlement (chèque à l'ordre de "L'Outil en Main Bainsois") ou sur Hello Asso.

**Art.13** : Le placement des exposants, effectué par nos bénévoles, se fera par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets accompagnés du règlement.

**Art.14** : Les emplacements réservés sont gardés jusqu'à 9h. Passé ce délai, les places seront attribuées par nos bénévoles.

**Art.15** : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement, ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.